



Problème avec entrepreneur travaux.

Par Davandjo

Bonjour,

J'ai acheté un appartement en SCI et ai fait faire quelques travaux.

L'entrepreneur que je connaissais bien m'a proposé de revoir de plan de l'appartement pour l'améliorer. J'ai accepté son nouveau plan et son devis de 26 K. Je n'ai cependant rien signé et ai uniquement validé par un simple email.

Les travaux ont débuté sur cette base (sans versement d'acompte). Suite à différent, l'entrepreneur ne souhaite plus continuer les travaux dans l'appartement. Il a laissé le chantier et m'a envoyé une facture de 5000 ? à régler.

Je n'ai pas payé la facture (puisque pas signé de devis et qu'il abandonne le chantier). J'ai fait appel à une autre société de travaux pour reprendre le chantier. Elle m'annonce un budget de 40 000 ? en spécifiant que tout a été complètement détruit dans l'appartement et que le plan initial est irréalisable en l'état. En gros, impossible de réaliser ce chantier à 26 000 ?....

Puis je me retourner contre le premier entrepreneur ? Si oui, comment faire ? Quelle est la procédure à suivre ?

Merci beaucoup pour votre aide.

Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel

On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50 / contact@conseils-avocat.fr